

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Les droits successoraux : comment mieux les faire respecter ?

LE couple présidentiel a présidé, hier à l'auditorium du palais de la Rénovation, la cérémonie officielle de restitution et de remise du rapport des travaux d'experts, tenus la semaine dernière à Libreville, en prélude à la 13e édition de la Journée internationale de la veuve, le vendredi 23 juin prochain.

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

C'EST le 23 juin 2011 que la communauté internationale célébrait pour la première fois la Journée internationale des veuves (JIV). Événement rendu possible par une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 21 décembre 2010, adoptée grâce à un émouvant plaidoyer de la première dame du Gabon, Sylvia Bongo Ondimba, et par l'entremise de la diplomatie gabonaise. 13 ans après cette adoption, la reconnaissance des droits des 300 millions de conjoints survivants à travers le monde en général, et celle des 20 000 du Gabon en particulier, s'apparente toujours à un véritable parcours du combattant. Car, spoliation, violences physiques et psycho-



Le couple présidentiel au terme de la cérémonie solennelle aux côtés des panélistes et de deux victimes de spoliation.

logiques, pressions et déchirures familiales, vol et destruction de documents administratifs, blocages organisés du processus successoral, lenteurs administratives, etc., sont en général le sort qui leur sont toujours réservé après le décès de leurs parte-

naires, malgré les avancées dans le corpus juridique et le parcours juridico-administratif (révision de certaines dispositions des Codes civil et pénal).

À ce jour, seulement 21 % d'entre elles ont pu entrer dans leurs droits, et 47 % restent encore dans l'expectative. D'où l'urgence d'identifier les facteurs bloquants, de situer les responsabilités, de trouver des solutions et d'asseoir une synergie d'actions pour protéger les veuves et les orphelins de toutes ces innombrables dérives qui les plongent dans une extrême précarité. C'est la raison pour laquelle le couple présidentiel a présidé, hier au palais de la République, la cérémonie de restitution et de remise du rapport des travaux préparatoires d'experts, tenus la semaine dernière à Libreville, en prélude à la JIV, le vendredi 23 juin prochain.

"Je me tiens aujourd'hui devant vous pour interpellier, dénoncer, mais aussi et surtout pour impulser grâce à chacun de vous, la construction d'une société plus solidaire, plus équitable (...). En cette semaine qui célèbre la 13e édition de la Journée internationale des veuves, j'ai véritablement à cœur que nous trouvions des solutions pérennes pour qu'une

fois pour toutes, nous mettions un terme à ces dérives", s'est exprimée Sylvia Bongo Ondimba. "Nous avons à remplir un devoir de vigilance et de réparation envers ces veufs et ces veuves, envers ces orphelins et ces orphelines qui continuent de m'adresser de nombreux messages, qui ne cessent de m'alerter sur les difficultés rencontrées encore et encore sur le parcours de la succession", a-t-elle ajouté.

Simplifier le parcours successoral devient, donc, un enjeu crucial. Voilà pourquoi il est important, pour le président de la République, d'agir vite. "La situation de la veuve a évolué, mais pas suffisamment (...). Parce que ces femmes sont particulièrement vulnérables, nous devons les protéger", a déclaré Ali Bongo Ondimba, en remerciant, au passage, son épouse, Sylvia, pour toutes ses actions en faveur des veuves.

Notons que chaque année, la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille tient à rappeler l'importance de cette journée à travers des campagnes de sensibilisation sur les avancées juridiques et administratives, ou tout simplement en organisant des causeries éducatives avec les populations.

Faire sauter les verrous administratifs

F.S.L.
Libreville/Gabon

"À quelques jours de la 13e édition de la Journée internationale des veuves (JIV), j'en profite pour appeler à un saut des verrous administratifs. Le meilleur accompagnement des veuves doit être engagé. Je vais demander au gouvernement de s'emparer de cette question et de la traiter avec diligence pour que demain, à la douleur de la perte d'un être cher, ne viennent plus s'ajouter d'autres malheurs".

D'un ton ferme, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a pris une mesure pour que le parcours juridico-administratif du conjoint survivant et ses enfants ne soit plus parsemé de douleurs. Même en l'absence d'un testament établi par le défunt, le veuf ou la veuve mérite une reconnaissance de ses droits. Le cheminement établi par la loi commence par le tribunal



Le rapport des travaux préparatoires à la journée internationale des veuves remis au chef de l'Etat.

avec le retrait du formulaire du conseil successoral au greffe civil, ensuite la tenue du conseil successoral (en présence des héritiers légaux et d'un mandataire), puis la mairie (légalisation de tous les documents, y compris le formulaire du conseil successoral dûment rempli), le tribunal (homologation du procès-verbal du

conseil successoral et délivrance du certificat de non-opposition), recherche du patrimoine (reconstitution du patrimoine du défunt par le mandataire après la liquidation de la communauté de vie avec le conjoint survivant), enfin le notaire (liquidation de la succession entre la veuve et les héritiers légaux).